

## Délibération du Conseil municipal n° 104/2024

Le dix-huit décembre deux-mille-vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le douze décembre deux-mille-vingt-quatre.

Présents : Gérald Giraud, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Didier Bouvard, Gilles Duvert, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Isabelle Gloux, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Bruno Jacovella, Mathieu Kuntz.

Pouvoirs : Cécile Conry à Claudine Chassagne, Peggy Briand à Michel Deridder, Renée-Claire Mancret à Gérald Giraud, Françoise Berthoud à Gilles Duvert, Frédéric Cuchet à Jean-Charles Congard, Frédéric Jarry à Estelle Gignoux, Beate Bersch à Marie-Paule Balicco, Jacqueline Baret à Brigitte Dulong.

Absents : Laurent Robert.

### **Ouverture anticipée des crédits en dépenses et recettes d'investissement à hauteur d'1/4 des crédits votés au budget 2024, dans l'attente du vote du budget primitif 2025**

#### Visas

Vu l'article L1612-1 modifié, du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui permet, sous certaines conditions, l'ouverture anticipée des crédits de dépenses d'investissement à hauteur d'un quart des crédits votés au budget de l'année précédente, en attendant l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant,

Vu l'article L2311-1 du Code général des collectivités territoriales qui précise que les crédits sont répartis en fonction des besoins de la collectivité, et qu'une délibération peut permettre d'ouvrir une partie des crédits d'investissement avant l'adoption du budget primitif,

Vu le calendrier budgétaire de la commune et la nécessité d'assurer la continuité des opérations en attendant l'approbation du budget 2025 dont le vote est prévu au plus tard le 15 avril.

#### Contexte

Considérant la nécessité de garantir le financement des projets d'investissement en 2025,

Considérant que l'ouverture anticipée des crédits à hauteur d'1/4 du montant des crédits d'investissement hors chapitre 16 remboursement des emprunts, votés en 2024 permet d'assurer la continuité des investissements sans attendre l'adoption du budget primitif 2025,

Considérant que cette ouverture anticipée est conforme aux règles prévues par le Code général des collectivités territoriales et que la délibération du Conseil Municipal autorise cette démarche pour l'exercice 2025.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- D'autoriser l'ouverture anticipée des crédits en dépenses d'investissement à hauteur de 1/4 des crédits votés au budget 2024 pour l'exercice 2025, afin de permettre le démarrage des projets d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2025, tel que détaillé dans l'annexe,
- D'imputer les crédits sur le budget 2025 dans la section des investissements, dans l'attente de la délibération définitive du budget primitif 2025,
- D'autoriser le Maire à engager les dépenses dans la limite des crédits ouverts,
- De mandater le Maire et la Direction générale des services pour la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré le dix-huit décembre deux-mille-vingt-quatre et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 19, absent : 1, votants : 27 (8 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission  
en Préfecture et de sa publication le : 20/12/2024

Le Maire, Gérald Giraud



## Annexe n°1 à la délibération n°104/2024 Conseil Municipal – Séance du 18 décembre 2024

**Ouverture anticipée des crédits en dépenses et recettes  
d'investissement à hauteur d'1/4 des crédits votés au budget 2024, dans  
l'attente du vote du budget primitif 2025**

### BUDGET COMMUNE

Cha-pitre	Libellé	Total voté budget 2024	Ouverture par anticipation proposée
001	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	315 222,27 €	78 805,57 €
040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	7 345,39 €	1 836,35 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	55 277,00 €	13 819,25 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	520 900,00 €	130 225,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	157 790,85 €	39 447,71 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES	78 528,00 €	19 632,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 058 534,48 €	764 633,62 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 150 041,01 €	537 510,25 €
26	PARTICIPAT. ET CRÉANCES RATTACHEES A PARTIC.	50,00 €	12,50 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>6 343 689,00 €</b>	<b>1 585 922,25 €</b>

### BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ÉNERGIE

Cha-pitre	Libellé	Total voté budget 2024	Ouverture par anticipation proposée
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	13 008,00 €	3 252,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 124,80 €	4 281,20 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>30 132,80 €</b>	<b>7 533,20 €</b>